



Championnat de France Sport Adapté de Kayak Saint Laurent Blangy

10 - 13 septembre 2015



CNDS
COMITÉ NATIONAL
PARALYMPHIQUE
FRANÇAIS

RÉGION
NORD-PAS DE CALAIS



LA VIE ACTIVE



CAISSE
D'ÉPARGNE

POWERADE
BOISSON POUR LE SPORT

ORIGINAL
Flocker
DISTRIBUTEUR ET FLOCKER OFFICIAL

malakoff médéric

SOMMAIRE

Mot d'accueil	3
La Ville de Saint Laurent Blangy	4
Présentation du Comité d'Organisation Local	5
Programme Prévisionnel	6
Présentation du Complexe Sportif	7
Plan d'accès	8
Informations Générales	9 à 10
Précisions Techniques	11 à 13
Règlementation Canoë-kayak FFSA	14 à 16
Tableau Synthétique épreuves	17 à 18
Fiche Association	19
Fiche d'engagement D1	20
Fiche d'engagement D2	21
Fiche d'engagement D3	22
Fiche d'engagement activité découverte : Rafting	23
Fiche de demande de dérogation	24
Fiche d'autorisation d'hospitalisation	25
Fiche Récapitulative	26
Liste des Hébergements	27

MOTS D'ACCUEIL

Le but de notre mission associative, à quelque niveau que se soit, (locale, départementale, régionale ou nationale) est bien de proposer des activités sportives adaptées aux personnes déficientes intellectuelles ou psychiques afin qu'elles puissent s'exprimer, développer des capacités, être autonome et libre.

Le sport c'est l'école de la vie. C'est à travers ce concept que nous ferons de nos athlètes des Sportifs respectés, admirés et intégrés. L'objectif final de la pratique sportive vise bien la promotion sociale de la personne en situation de handicap mental par l'exploitation progressive de ses possibilités où loisirs et plaisirs n'en sont pas exclus.

La compétition existe au Sport Adapté, mais pourquoi faire ?

Pour le Sport Adapté, il ne s'agit ni d'offrir, par le biais de la compétition, une identification à des valeurs artificielles, ni d'imiter les champions : il s'agit de développer les valeurs du sport.

Au Sport Adapté, la compétition ne peut être une fin en soi, elle est, en revanche, un vecteur privilégié pour accéder à l'épanouissement et à l'inclusion des sportifs.

Chaque manifestation sportive est une opportunité qui permet à la personne en situation de handicap mental, quel que soit son niveau, de valoriser ses efforts et valider sa progression.

Si ce Championnat de France de Canoë-Kayak Sport Adapté a lieu à Saint Laurent Blangy, c'est grâce aux volontés affichées d'hommes et de femmes qui croient fermement que les personnes en situation de handicap mental ont leur place dans notre société.

Qui croient fermement que ces sportifs particuliers sont capables d'acquérir de nouvelles capacités qui leur permettront d'être plus autonomes, de se perfectionner, de s'entraîner, de réaliser des performances. Qui croient fermement que le Sport Adapté n'est pas en marge mais au contraire fait parti de la grande famille du sport reconnu par ses pairs.

Merci à la ville de Saint Laurent Blangy, à la base nautique, à la ligue Fédération Française de Canoë -Kayak, au Comité départemental FFCK, au club FFCK d'être partenaires pour ce premier championnat de France Sport Adapté de Canoë-Kayak.

Venez nombreux encourager les équipes et soutenir les organisateurs qui déploient toute leur énergie et leurs compétences pour faire de cette manifestation un grand moment sportif, un Championnat de France digne de ce nom.

Merci à tous pour votre dynamisme et votre engagement. C'est grâce à vous que le sport adapté gagne, chaque jour, ses lettres de noblesse.

Francis FAELENS
Le Président de la ligue Nord Pas de Calais du Sport Adapté



LA VILLE DE SAINT LAURENT BLANGY

Saint-Laurent-Blangy : Une ville qui bouge, qui vit et qui va de l'avant !

Saint-Laurent-Blangy est une commune de 983 hectares située dans le Pas-de-Calais (62). Limitrophe de la ville d'Arras et traversée par la Scarpe, la ville se situe à 2 heures de Paris par la route et 50 minutes en TGV.

Saint-Laurent et Blangy c'était à l'origine deux communes distinctes respectivement nommées « Blangeium » et « Immercourt ». Elles furent réunies en 1819 donnant naissance à la ville de Saint-Laurent-Blangy. Entièrement détruite en 1914, la commune a également connu l'occupation sous la seconde guerre mondiale, elle fût libérée le 1er septembre 1944.

La ville a une longue tradition industrielle dans les domaines agroalimentaires (brasseries, malteries, huilerie) et métallurgiques (fonderie, chaudronnerie) ce qui ne l'empêche pas d'être un véritable poumon vert au cœur de l'Arrageois. Saint-Laurent-Blangy a en effet toujours été soucieuse des questions environnementales, des questions propices aux loisirs et à la qualité de vie au centre de la trame verte de l'agglomération arrageoise. La Base Nautique municipale Robert-Pecqueur, un stade d'eau vive unique au nord de Paris, fait aussi la fierté de la commune : Un complexe qui lui a déjà donné plusieurs champions !

Saint-Laurent-Blangy c'est aussi plus de 40 hectares de parcs (la Brayelle, Immercourt, Chevalier et Vaudry-Fontaine) et de marais en zone protégée qui s'étalent de part et d'autre de la Scarpe, une rivière qui a livré et livre encore de grandes richesses à la commune. Active dans les domaines du travail et des loisirs, la ville se veut résolument ouverte sur le nouveau siècle.





COMITE D'ORGANISATION LOCAL

Président

Francis FAELENS

Secrétaire générale

Annick REVERTEGAT

Trésorier

Bernard BROSSAT

Responsable Commission Coordination

Céline TAPE

Responsable Commission Animation

Elliot CHRETIEN

Responsable Commission Sportive

Annick FRANCOIS

Responsable Commission Communication

Bernard WERQUIN

Responsable Commission médicale

Dr CHELALA

Responsable Développement Durable

Annick REVERTEGAT

Responsable Commission Hébergement

Philippe DUTHE

Cadre Technique National en charge du Canoë-kayak FFSA

Romain STRAUB

Directeur Technique Fédéral Nord Pas de Calais FFSA

Hervé DEWAELE

Responsable Commission Sportive Canoë-kayak FFSA

Frédéric REVERT

Contact Col Canoë - Kayak

Ligue du Sport Adapté Nord Pas-de-Calais

60, Rue des Ravennes 59910 BONDUES

Tél : 03.20.03.65.84 / Fax : 03.20.03.65.85 / ffsacr16@wanadoo.fr



PROGRAMME PREVISIONNEL

Jeudi 10 septembre 2015

14h00 - 18h00

Accueil des délégations

Accès à l'eau sur plan eau calme

16h00 - 18h00

Ouverture du plan eaux vives (ouverture d'une pompe)

18h30 - 19h00

Cérémonie d'ouverture avec défilé des délégations sur l'eau et sur chemin du halage

19h00 - 19h30

Apéritif d'accueil

Suivi de la réunion technique des entraîneurs

19h30

Repas

Vendredi 11 septembre 2015

8h30 - 10h00

Echauffement pour le slalom D3 sur plan eau calme

10h15 - 12h00

Slalom D3 sur plan eau calme

9h00 - 10h30

Echauffement pour le slalom D2 sur stade eaux vives

10h30 - 12h00

Echauffement pour le slalom D1 sur stade eaux vives

14h00 - 17h00

Slalom D1 et D2 sur stade eaux vives (2 manches)

18h00 - 19h00

Animation rafting (s'inscrire lors de l'engagement)

19h30

Repas

Samedi 12 septembre 2015

8h00

Ouverture du bassin

9h00 - 11h30

Course de vitesse 200 m pour D1 et D2

13h30

Course de fond 1000m - 500m sur plan eau calme sans virage

19h00

Repas de Gala

20h30

Spectacle son et lumière

Dimanche 13 septembre 2015

9h30

Début de la course en équipage

PRESENTATION DU COMPLEXE

La course en ligne s'effectuera sur le canal de la Scarpe.

Quatre lignes de départ seront aménagées, pour le 200 mètres. La course de 1000 mètres se fera sans virage. Différents aménagements paysagers ont également été réalisés avec 2000 m² de plantes de berge et 4000 arbres et arbustes.

Du côté du stade d'eaux vives, c'est un bâtiment au mur végétalisé qui a également ouvert ses portes en juin 2012. Outre les chambres, vestiaires, salles de réunions et locaux techniques, prêts à accueillir des délégations en stage, c'est surtout une salle d'entraînement avec un tank à pagayer intérieur, qui fait la particularité de cet équipement.



Nos sportifs pourront ainsi étudier et travailler chaque geste avec précision, pour de meilleures performances. Des aménagements extérieurs ont également été réalisés, puisqu'une passerelle relie désormais les deux bâtiments et un tapis roulant permet aux usagers de canoë et rafting de remonter le plan d'eau sans descendre de bateau.





INFORMATIONS GENERALES

Accueil des délégations

L'accueil se fera sur le :

Jeudi 10 Septembre 2015 de 14h à 18h
Base Nautique
Stade d'eau vive Robert PECQUEUR
Rue Laurent Gers
62223 SAINT-LAURENT-BLANGY

Toutes les délégations devront se présenter durant cette tranche horaire.

A cette occasion, il sera remis l'ensemble des documents relatifs aux épreuves, à la restauration et aux cadeaux de bienvenue.

Il sera également procédé au contrôle des inscriptions, licences, dossiers et certificats médicaux.

Sans présentation des licences, les sportifs ne pourront pas participer au Championnat.

Les sportifs ayant une contre-indication médicale présente sur leur licence devront automatiquement présentés un certificat médical fédéral FFSA de non contre-indication du Canoë-kayak en compétition.

Le jour de l'arrivée des délégations, les sportifs et les accompagnateurs s'engagent à se conformer au règlement sportif FFSA et au programme de la manifestation (restauration, hébergement, etc.) tels que précisés dans le dossier d'accueil fourni par le Comité d'Organisation Local. Ils s'engagent également à respecter l'engagement dans la division dans laquelle ils évoluent au niveau départemental et/ou régional.

Restauration

Les repas seront servis de 11h30 à 13h30 et à partir de 19h30 le soir.

Il est fortement conseillé d'aller manger dès la fin des épreuves de vos sportifs pour éviter l'attente.

Ils auront lieu à la :

Base Nautique
Stade d'eau vive Robert PECQUEUR
Rue Laurent Gers
62223 SAINT-LAURENT-BLANGY



La soirée de Gala du samedi soir aura lieu :

**A partir de 19h00 à la Base Nautique
Stade d'eau vive Robert PECQUEUR
Rue Laurent Gers
62223 SAINT-LAURENT-BLANGY**

Les paniers repas du dimanche 13 SEPTEMBRE midi seront distribués :

**A partir de 9h30 à la Base Nautique
Stade d'eau vive Robert PECQUEUR
Rue Laurent Gers
62223 SAINT-LAURENT-BLANGY**

Hébergements

Une liste d'hôtels est fournie en annexe de ce dossier afin que les associations les contactent elles-mêmes pour réservation. N'hésitez pas à leur préciser que vous venez pour le Championnat de France de kayak FFSA.

Vous avez également la possibilité de camper sur le site.

Equipe médicale

Une équipe médicale sera présente sur le lieu de la compétition.

Afin de permettre une intervention efficace de l'équipe médicale, les accompagnateurs devront être en possession des **ordonnances des traitements en cours des sportifs**.



PRECISIONS TECHNIQUES

La réglementation FFSA et modalités de qualification au championnat de France seront appliquées. Le règlement de Canoë-kayak FFSA est disponible sur le site internet fédéral : <http://www.ffsa.asso.fr> dans la rubrique « informations sportives - informations disciplines » et sur « l'espace club ».

En cas de contestation, un jury souverain présidé par le Directeur Sportif Fédéral Canoë-kayak sera présent sur la compétition.

Modalités d'inscription

Le championnat de France de Canoë-kayak relève du règlement Canoë-kayak FFSA.

Peuvent participer au Championnat de France de Canoë-kayak FFSA, les sportifs ayant une licence compétitive FFSA **pour la saison sportive 2014/2015 ou en cours de ré-affiliation pour la saison 2015/2016.**

Tout sportif ne présentant pas sa licence, comme le stipule la réglementation, se verra refuser l'accès à la compétition.

Pour la participation au Championnat de France Canoë-kayak FFSA, la fiche d'engagement D1-D2-D3 des sportifs doit être validée par le président de la Ligue Régionale et le président du Comité Départemental du Sport Adapté.

Elle devra également spécifier le nom, la qualité et les coordonnées du technicien certifiant les engagements et comporter les indications suivantes :

- ✓ **Date et résultats du championnat interrégional ou régional,**
- ✓ **Justificatif de participation à une rencontre qualificative (préciser la Division de pratique)**
- ✓ **Le cas échéant, une demande de dérogation (voir page 24 du dossier).**

Le DSF Canoë-kayak FFSA – **REVERT Frédéric** (f.revert@papillons-blancs.com) - doit recevoir les résultats des championnats qualificatifs. Ces résultats doivent être adressés à la Commission Canoë-kayak FFSA directement par mail au DSF Canoë-kayak.

Les sportifs ne seront officiellement inscrits qu'à réception du dossier d'inscription dûment complété et accompagné des frais d'inscription. La personne, qui inscrit les sportifs, a la charge de transmettre l'ensemble des modalités de participation aux personnes qui accompagnent les sportifs pendant le championnat.

Le retour des dossiers devra s'effectuer **au plus tard le 10 Août 2015.** Au-delà de cette date le Comité d'Organisation Local n'acceptera aucune inscription.

En cas de désistement, aucun remboursement ne sera effectué après le 11 Août 2015 (sauf sur présentation d'un certificat médical). Dans tous les cas, le désistement doit être motivé et transmis par courrier, le cachet de la poste faisant foi. Tout dossier incomplet sera renvoyé et non traité.



Modalités de participation

Conformément à l'article du code du sport ci-dessous :

Les participants aux championnats de France de Canoë-Kayak Sport Adapté devront se munir **d'une attestation d'aptitude à savoir nager 25m et à s'immerger**. La possession d'une licence de la FFCK ne se substitue pas à cette attestation. Cette attestation sera fournie par la personne majeure, son représentant légal, ou une autorité compétente.

En cas de contestation le sportif devra être en capacité de fournir un justificatif de son handicap dans les 15 jours qui suivent le championnat.

Réunion Technique

Une réunion d'information, à laquelle devra **participer obligatoirement un entraîneur** de chaque délégation, est programmée le :

Jeudi 10 Septembre 2015 à partir de 19h00

Base Nautique

Stade d'eau vive Robert PECQUEUR

Rue Laurent Gers

62223 SAINT-LAURENT-BLANGY

Les horaires définitifs de compétition seront communiqués aux entraîneurs au cours de la réunion des entraîneurs. En conséquence, ceux-ci s'engagent à présenter leurs sportifs à l'heure indiquée.

Selon le programme des courses, il convient de se présenter sur le site une heure avant le départ annoncé.

Equipements sportifs

Les compétiteurs devront apporter leur propre bateau pour les épreuves de slalom et courses en ligne. En cas d'impossibilité l'association devra se rapprocher des organisateurs. Une caution de 10€/par dossard sera demandée aux associations, celle-ci sera rendue à la restitution du dossard en fin du championnat.

Il est obligatoire d'apporter le gilet, la pagaie, le casque et les bottillons fermés.



Catégories d'âges

ANNEE	ESPOIRS	SENIORS	VETERANS
2015/2016	2005 - 1999	1998 - 1982	1981 et moins

Si le sur classement est déconseillé, il peut toutefois être envisagé pour les pagayeurs espoirs nés l'année précédente du changement de catégorie. Le jeune qui demande le sur classement doit présenter un certificat médical visé par un médecin possédant la spécialité « médecine du sport ». Le médecin devra faire figurer la mention « surclassement autorisé pour la compétition en canoë-kayak. »

Regroupement de catégories :

En général on appliquera la règle suivante : un minimum de 3 compétiteurs par catégorie. La décision des regroupements de catégories sera prise sur proposition du Président du Jury, et validée par le Directeur Technique National (ou son représentant) et le Directeur Sportif Fédéral Canoë Kayak (ou son représentant).

Réclamations et procédures disciplinaire

Le jugement des épreuves s'effectue sous la responsabilité d'un Juge Arbitre de la fédération de tutelle habilitée par le DSF (ou le jury de course : DTN, CTN, DSF,...).

Le responsable d'équipe ou son représentant, peut porter réclamation par écrit auprès du Président du Jury 15 minutes maximum après la fin de chaque manche d'épreuve. Une décision sera prise au maximum 30 minutes après la clôture de la série d'épreuves concernées.

Le Jury de litige est composé : du Président du Jury, d'un Juge de porte non concerné par la réclamation et du DSF ou son représentant.

Le jury se réserve le droit de disqualifier un participant pour tout acte dangereux (si ce dernier ne respectait pas les consignes). D'autres actes délictueux pourraient être retenus comme motif de disqualification (injures, violence, ...)



Règlementation Canoë-kayak FFSA

Principes généraux

Les sportifs désirant participer au Championnat de France de Canoë-Kayak FFSA, devront justifier de leur participation à au moins une compétition régionale ou inter régionale lors de la saison sportive en cours. Pour les sportifs issus d'une région où aucun championnat régional n'est organisé, où bien n'ayant pu participer à l'une de ces compétitions, une demande de dérogation sera formulée au Directeur Sportif Fédéral (cf. page 24 du dossier).

Les participants pourront s'engager dans l'ensemble des épreuves proposées.

Les compétiteurs seront classés dans différentes divisions afin qu'ils puissent s'exprimer au mieux de leur capacité et concourir contre des compétiteurs de niveaux similaires.

Possibilité de passer des tests d'évaluation de division le jeudi après-midi.

Des personnes de l'organisation seront situées à différents endroits stratégiques du bassin afin d'assurer la sécurité des compétiteurs. Le personnel affecté à la sécurité ne doit en aucun cas intervenir dans la réalisation de l'épreuve.

Les entraîneurs sont responsables de la sécurité de leurs pratiquants lors des phases d'entraînement et d'échauffement. Le port des chaussons fermés, du gilet et du casque homologué est obligatoires

Départs et arrivées :

A l'arrivée une zone calme est délimitée à proximité d'un débarcadère aménagé.

Règlementation du Slalom par division

En Division 1 :

Le tracé comporte 14 portes maximum avec 4 rouges minimum sur un parcours de classe 2.

La hauteur des fiches est de 20 cm au-dessus de l'eau. Une porte ratée équivaut à 50 secondes de pénalité, une fiche touchée équivaut à 2 secondes de pénalité. Un écart minimum entre chaque bateau est prévu pour éviter que les bateaux ne se gênent. Disqualification si :

- Le compétiteur ne franchit pas la ligne d'arrivée dans son bateau,
- Aide au rembarquement après dessalage,
- Aide physique extérieure sur le parcours.

En Division 2 :

Le tracé est en classe 1 passage 2, il comporte entre 8 à 10 portes dont 2 rouges.

La hauteur des fiches est de 30 cm au-dessus de l'eau. Une porte manquée équivaut à 50 secondes de pénalité, une fiche touchée équivaut à 2 secondes de pénalité.

L'aide au rembarquement est tolérée.

Disqualification si le compétiteur ne franchit pas ligne d'arrivée dans son bateau.



En Division 3 :

Le tracé est sur une zone d'eau calme. Le tracé peut être composé de 6 à 8 portes définies par « frites ». Pénalités de 50 secondes en cas de porte ratée. Toucher une bouée est toléré. L'aide au rembarquement est tolérée. Disqualification si le compétiteur ne franchit pas ligne d'arrivée dans son bateau.

Règlementation de la course en ligne (CEL) et vitesse

Division 1 :

Tous les concurrents s'engageant avec des bateaux de course en ligne de 5,20 maximum ou à défaut de bateaux de descente type wave oper. Les épreuves sont le 1000 m en endurance et 200 m pour la vitesse. Le changement de couloir entraîne la disqualification. Pour l'épreuve de fond, l'épreuve se déroulera en ligne droite sans passage de bouées.

Division 2 :

Tous les concurrents s'engagent avec des K-Mer ouverts ou fermés. Epreuve de 1000 m en endurance et de 200 m en vitesse. Pour le sprint en D2, longer le couloir adjacent avec incursion temporaire est toléré s'il ne gêne pas les autres concurrents. Un franchissement complet entraîne la disqualification. Pour l'épreuve de fond, l'épreuve se déroulera en ligne droite sans passage de bouées.

Division 3 :

Tous les concurrents s'engagent sur des bateaux « sit on top » monoplace type côtier. Epreuve de 500m. Pas d'épreuve de sprint.

Point spécifique des courses de vitesse (200m)

- Dans les épreuves de vitesse, les embarcations doivent rester dans le centre de leur couloir du départ jusqu'à l'arrivée.
- La largeur des couloirs est de 5m minimum.
- Le bassin comporte au moins 4 couloirs.

Point spécifique des courses de fond (500m ou 1000m)

- Quand un bateau en rattrape un autre, il ne doit pas le gêner dans sa trajectoire et il est du devoir de l'embarcation rattrapée de laisser le passage.
- Tout compétiteur qui est responsable d'une collision ou cause des dommages à un autre bateau, ou pagaie, peut être disqualifié.



Règlementation de la course en équipage

La course en équipage consiste en une épreuve de course en ligne dans laquelle il faut parcourir une distance de 500 mètres, avec ou sans virage sur une eau calme, dans le temps le plus court.

Division unique.

Les bateaux utilisés sont des kayaks biplaces monotypes de type «Ocean duo» ou «Tribal» fournis par l'organisation. Les équipages sont constitués de deux concurrents FFSA dont l'un d'eux aura participé à au moins une épreuve du championnat de France de l'année en cours. L'équipage peut-être constitué par des kayakistes de divisions différentes, de sexe différent, de catégories d'âge différentes et d'associations différentes. En fonction de la constitution de l'équipage, les concurrents seront répartis en 3 courses : Masculin, Féminin ou Mixte (titre champion fédéral sur ces trois catégories).

L'inscription des équipages sera réalisable au plus tard la veille de l'épreuve d'équipage.

TABLEAU SYNTHETIQUE DES EPREUVES

	SLALOM			COURSE EN LIGNE			EQUIPAGE K2 équipage	EPREUVE OPEN Rafting
				Sprint « vitesse » 200m. Uniquement D1 et D2	Fond « endurance » (avec ou sans virage) 1000m/500m			
Division	Division 1	Division 2	Division 3	Division 1	Division 2	Division 3	Division unique	Pas de division
Types de bateaux	Libre Bateau de 3,50 m minimum	Bateaux fermés type Strim	Monotype Sit on top	Libre Bateau de 5,20m maximum	Monotype Kmer ouvert ou fermé	Monotyp eSit on top	Kayak biplace Monotype type tribal, ocean duo Fourni par l'organisateur si besoin	Découverte (bateau fourni par l'organisation)
Titres décernés	<u>D1, D2, D3 Champion de France</u>			<u>D1, D2, D3 Champion de France</u>			Champion Fédéral Féminin Champion Fédéral Masculin Champion Fédéral Mixte	Pas de titre
Caté.	Espoirs / Seniors / Vétérans Féminin / Masculin			Espoirs / Seniors / Vétérans Féminin / Masculin			Féminin/Masculin /Mixte	Pas de catégorie
Divers							Au moins de l'un des deux équipiers doit avoir participé à au moins une épreuves du championnat de France dans l'une des 3 divisions	

TABLEAU SYNTHETIQUE POUR CLASSIFICATIONS EN DIVISION

	COURSE EN LIGNE			SLALOM		
	DIVISION 1	DIVISION 2	DIVISION 3	DIVISION 1	DIVISION 2	DIVISION 3
Embarcation	Bateau directeur de type CEL ou descente	Bateau de type KMer	Sit onTop	bateau fermé type slalom en fibre ou en polyéthylène.	Bateau fermé de type strim	Bateau ouvert de type Sit on Top.
Capacités motrices	Pagaie bras tendu avec rotation du buste Efficience du coup de pagaie Capable d'utiliser le gouvernail	Ne maîtrise pas sa stabilité dans un bateau de course en ligne.	La recherche de stabilité est supérieure au projet de déplacement	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Adapte la gite du bateau à la situation ❖ Compose son déplacement en combinant l'énergie produite avec les forces extérieures (courant, contre ...) ❖ Varie les inclinaisons de la pagaie (Verticalité, horizontalité) ❖ Contrôle et déclenchement de dérapage par la modification de la propulsion 	<p>Maitrise les différentes formes de déplacements (avant, arrière latérale)</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Capable d'intervenir pour éviter un obstacle imprévu <input type="checkbox"/> Commence à utiliser la gite 	<p>dirige son bateau sur eau calme</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> oriente son bateau sur un circuit défini <input type="checkbox"/> Maitrise la stabilité de son bateau sans appréhension
expériences	Entraînement régulier en bateau de course en ligne Participe à des compétitions de CEL FFCK et/ou FFSA	Entraînement en FFCK et/ou FFSA Participe aux compétitions de la FFSA		Entraînement régulier et compétition en FFCK	Entraînement en club FFCK ou cycle d'activités proposés dans son club FFSA ou son établissement.	Pratique en club FFSA ou découverte en club FFCK
Aspects affectifs	Gère l'instabilité d'un bateau de CEL ou de descente	Gère l'instabilité d'un bateau de mer		Capacité de s'engager dans des passages rapides et remuants.... (Classe 3 et sup.) Port de la jupe	Capacité de s'engager sur des passages avec petites vagues (Classe 2) Le port de la jupe n'est pas systématique	Capacité à appréhender le courant lisse N'accepte pas la navigation en bateau fermé
Aspects cognitifs : projet de déplacement	Capable de rester au milieu de son couloir Gère son effort sur les courses longues	Navigue dans son couloir. Rattrape les écarts Pas de gestion de course				



FICHE ASSOCIATION

A renvoyer au Comité d'Organisation Local avant le **10 Août 2015**
Aucun dossier ne sera pris en compte passé cette date – y compris les dossiers incomplets

COL Canoë-Kayak - 11 au 13 Septembre 2015

Ligue Sport Adapté du Nord Pas-de-Calais

60 Rue des Ravennes - 59910 BONDUES

Téléphone : 03.20.03.65.84 - Fax : 03.20.03.65.85 - Mail : ffsacr16@wanadoo.fr

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :	
Adresse :		
Nom et numéro de licence du responsable de la délégation (<u>obligatoire</u>) :		
Tél. :	Fax :	Mail. :

PRESTATION	PRIX/PERS	NOMBRE	MONTANT
Formule 1 -- Sportif Inscription au championnat avec repas (du jeudi soir au dimanche midi)	90€		
Formule 2 -- Sportif Inscription au championnat avec repas du midi (du vendredi au dimanche)	60€		
Formule 3 -- Sportif Inscription au championnat sans forfait restauration	30€		
Formule 1 -- Encadrant Inscription avec forfait restauration (du jeudi soir au dimanche midi)	80€		
Formule 2 -- Encadrant Inscription au championnat avec repas du midi (du vendredi au dimanche)	50€		
Formule 3 -- Encadrant Inscription au championnat sans forfait restauration	20€		
Location bateau pour les épreuves de slalom et course en ligne pour D2 ou D3	10€		
TOTAL			

Ci-joint le règlement complet par chèque d'un montant de :

euros

N° de chèque:

de la banque:

Aucun remboursement ne sera effectué après la date de clôture des inscriptions, sauf sur présentation d'un certificat médical justifiant de l'impossibilité pour le sportif de se rendre sur le lieu de la compétition.

Date

Lieu



FICHE ENGAGEMENT D1

A renvoyer au Comité d'Organisation Local avant le 10 Août 2015
Aucun dossier ne sera pris en compte passé cette date – y compris les dossiers incomplets

COL Canoë-Kayak 11 au 13 Septembre 2015

Ligue Sport Adapté du Nord Pas-de-Calais

60 Rue des Ravennes - 59910 BONDUES

Téléphone : 03.20.03.65.84 - Fax : 03.20.03.65.85 - Mail : ffsacr16@wanadoo.fr

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :
Nom et numéro de licence du responsable de la délégation (<u>obligatoire</u>) :	
Téléphone :	

	N° Licence	Nom Prénom	Date de naissance	Sexe	Catégorie	Epreuves				Date et lieu qualification
						Slalom	Vitesse	Endurance	Equipage	
Sportif 1					<input type="checkbox"/> Espoirs <input type="checkbox"/> Séniors <input type="checkbox"/> Vétérans					
Sportif 2					<input type="checkbox"/> Espoirs <input type="checkbox"/> Séniors <input type="checkbox"/> Vétérans					
Sportif 3					<input type="checkbox"/> Espoirs <input type="checkbox"/> Séniors <input type="checkbox"/> Vétérans					
Sportif 4					<input type="checkbox"/> Espoirs <input type="checkbox"/> Séniors <input type="checkbox"/> Vétérans					

Joindre la fiche de résultat de l'épreuve qualificative.

Pour toute demande de dérogation, remplir la fiche type en page 24 de ce dossier.

Merci de l'envoyer pour signature en double exemplaire à votre Ligue.

Si la mention « avec contre-indication » apparaît sur la licence, le sportif doit être en mesure de présenter un certificat médical de non contre-indication de pratique en compétition du Canoë-kayak.

<p><u>Signature du Président :</u></p> <p>Visa du Département</p>
--

<p><u>Signature du Président :</u></p> <p>Visa de la Région</p>
--

Nom, qualité et coordonnées du technicien certifiant les engagements ci-dessus :



FICHE ENGAGEMENT D2

A renvoyer au Comité d'Organisation Local avant le **10 Août 2015**
Aucun dossier ne sera pris en compte passé cette date – y compris les dossiers incomplets

COL Canoë-Kayak 11 au 13 Septembre 2015

Ligue Sport Adapté du Nord Pas-de-Calais

60 Rue des Ravennes - 59910 BONDUES

Téléphone : 03.20.03.65.84 - Fax : 03.20.03.65.85 - Mail : ffsacr16@wanadoo.fr

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :
Nom et numéro de licence du responsable de la délégation (<u>obligatoire</u>) :	
Téléphone :	

	N° Licence	Nom Prénom	Date de naissance	Sexe	Catégorie	Epreuves				Date et lieu qualification
						Slalom	Vitesse	Endurance	Equipage	
Sportif 1					<input type="checkbox"/> Espoirs <input type="checkbox"/> Séniors <input type="checkbox"/> Vétérans					
Sportif 2					<input type="checkbox"/> Espoirs <input type="checkbox"/> Séniors <input type="checkbox"/> Vétérans					
Sportif 3					<input type="checkbox"/> Espoirs <input type="checkbox"/> Séniors <input type="checkbox"/> Vétérans					
Sportif 4					<input type="checkbox"/> Espoirs <input type="checkbox"/> Séniors <input type="checkbox"/> Vétérans					

Joindre la fiche de résultat de l'épreuve qualificative.

Pour toute demande de dérogation, remplir la fiche type en page 24 de ce dossier.

Merci de l'envoyer pour signature en double exemplaire à votre Ligue.

Si la mention « avec contre-indication » apparaît sur la licence, le sportif doit être en mesure de présenter un certificat médical de non contre-indication de pratique en compétition du Canoë-kayak.

<p><u>Signature du Président :</u></p> <p>Visa du Département</p>

<p><u>Signature du Président :</u></p> <p>Visa de la Région</p>

Nom, qualité et coordonnées du technicien certifiant les engagements ci-dessus :



FICHE ENGAGEMENT D3

A renvoyer au Comité d'Organisation Local avant le **10 Août 2015**
Aucun dossier ne sera pris en compte passé cette date – y compris les dossiers incomplets

COL Canoë-Kayak - 11 au 13 Septembre 2015

Ligue Sport Adapté du Nord Pas-de-Calais

60 Rue des Ravennes - 59910 BONDUES

Téléphone : 03.20.03.65.84 - Fax : 03.20.03.65.85 - Mail : ffsacr16@wanadoo.fr

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :	
Nom et numéro de licence du responsable de la délégation (<u>obligatoire</u>) :		Téléphone :

	N° Licence	Nom Prénom	Date de naissance	Sexe	Catégorie	Epreuves				Date et lieu qualification
						Slalom	Vitesse	Endurance	Equipage	
Sportif 1					<input type="checkbox"/> Espoirs <input type="checkbox"/> Séniors <input type="checkbox"/> Vétérans					
Sportif 2					<input type="checkbox"/> Espoirs <input type="checkbox"/> Séniors <input type="checkbox"/> Vétérans					
Sportif 3					<input type="checkbox"/> Espoirs <input type="checkbox"/> Séniors <input type="checkbox"/> Vétérans					
Sportif 4					<input type="checkbox"/> Espoirs <input type="checkbox"/> Séniors <input type="checkbox"/> Vétérans					

Joindre la fiche de résultat de l'épreuve qualificative.

Pour toute demande de dérogation, remplir la fiche type en page 24 de ce dossier.

Merci de l'envoyer pour signature en double exemplaire à votre Ligue.

Si la mention « avec contre-indication » apparaît sur la licence, le sportif doit être en mesure de présenter un certificat médical de non contre-indication de pratique en compétition du Canoë-kayak.

<p><u>Signature du Président :</u></p> <p>Visa du Département</p>
--

<p><u>Signature du Président :</u></p> <p>Visa de la Région</p>
--

Nom, qualité et coordonnées du technicien certifiant les engagements ci-dessus :



FICHE ENGAGEMENT ACTIVITE DECOUVERTE RAFTING

A renvoyer au Comité d'Organisation Local avant le 10 Août 2015

Aucun dossier ne sera pris en compte passé cette date – y compris les dossiers incomplets

COL Canoë-Kayak - 11 au 13 Septembre 2015

Ligue Sport Adapté du Nord Pas-de-Calais

60 Rue des Ravennes - 59910 BONDUES

Téléphone : 03.20.03.65.84 - Fax : 03.20.03.65.85 - Mail : ffsacr16@wanadoo.fr

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :		
Nom et numéro de licence du responsable de la délégation (<u>obligatoire</u>) :			Téléphone :

	N° Licence	Nom Prénom	Date de naissance	Sexe
Sportif 1				
Sportif 2				
Sportif 3				
Sportif 4				
Sportif 5				
Sportif 6				
Sportif 7				



FICHE DE DEMANDE DE DEROGATION

Merci d'envoyer cette fiche pour signature en double exemplaire à votre Ligue qui la transférera au DSF de la discipline.

Je soussigné(e).....

Représentant légal de....., agissant en son nom, demande dérogation pour participer au championnat de France, pour le motif (cocher une des cases ci-dessous) :

- Demande de sur classement (joindre certificat médical)**
- Absence de compétition qualificative régionale sur la saison en cours**
- Absence pour raison médicale lors de la compétition qualificative (merci de nous fournir le Certificat médical daté et signé par le médecin)**
- Autre motif.....**

<u>Visa de l'association et nom du responsable</u>	<u>Visa et signature du Président de la Région</u>	<u>Visa et nom du DSF</u>

Nom, qualité et coordonnées du certificateur :

Avis du certificateur

- Favorable
- Réservé
- Défavorable

Commentaires

Avis définitif du DSF

- Favorable
- Réservé
- Défavorable

Commentaires



FICHE D'AUTORISATION D'HOSPITALISATION

Je soussigné(e).....

Représentant légal de....., agissant en son nom, autorise :

Le médecin du championnat de France (s'il y en a un) à prendre toutes les décisions utiles en cas de maladie ou d'accident, d'hospitalisation et au besoin d'intervention chirurgicale sous anesthésie générale.

Cette autorisation pourra être révoquée à tout moment par mes soins et par écrit.

La présente autorisation est personnelle et incessible.

Fait à..... Le.....

Signature



FICHE RECAPITULATIVE

Les équipes ne seront officiellement inscrites qu'à la réception du dossier d'inscription dûment complété et accompagné du règlement total des frais d'inscriptions.

Le responsable de la délégation doit remplir, sur les fiches, la totalité des champs demandés.

COL Canoë-Kayak - 11 au 13 Septembre 2015

Ligue Sport Adapté du Nord Pas-de-Calais

60 Rue des Ravennes - 59910 BONDUES

Téléphone : 03.20.03.65.84 - Fax : 03.20.03.65.85 - Mail : ffsacr16@wanadoo.fr

Pièces à joindre obligatoirement au dossier d'inscription pour qu'il soit enregistré :

Cochez les cases pour ne rien oublier!

Pour le 10/08/2015 :

- La fiche d'inscription « Association »
- La participation financière (règlement complet avec numéro d'association au dos du chèque)
- La fiche d'engagement
- La fiche de résultat de l'épreuve qualificative (ou dérogation validée par le DSF)**
- Fiche d'autorisation d'hospitalisation

A avoir sur soi impérativement (sur le site de compétition):

- Photocopies de la carte de sécurité sociale + mutuelle (une par sportif)
- La licence compétitive en cours de validité
- Le certificat médical en cas de non contre-indication mentionnée sur la licence**
- Ordonnance pour les traitements en cours**

Tout sportif ne présentant pas sa licence comme le stipule la législation se verra refuser l'accès à la compétition.

PS : La personne qui inscrit les sportifs a la charge de transmettre l'ensemble des modalités de participation aux personnes qui accompagnent les sportifs pendant le championnat.

Tout dossier incomplet sera mis en attente et non traité.



HEBERGEMENT

CAMPING sur site

Base Nautique Stade d'eau vive Robert Pecqueur Rue Laurent Gers 62223 SAINT LAURENT BLANGY
T : 03.21.73.74.93 - Fax : 03.21.55.01.99 – basenautique@saint-laurent-blangy.fr

AQUARIUM

D950 62490 Fresnes (périphérie Nord) – T : 03.21.21.89.00 – contact@restaurant-laquarium.com

B & B

Parc des Bonnettes rue symphorine 62022 Arras – T : 08.92.70.22.30 – bb_4517@hotelbb.com

CAMPANILE ★★★

ZA des alouettes 62223 St Nicolas (entrée Nord) – T : 03.21.55.56.30 – arras.stnicolas@campanile.fr

CARNOTASTORIA

10/12 Place Foch 62000 Arras (quartier gare) – T : 03.21.71.08.14 – contact@hotelcarnot.com

F1 ★

27 Avenue D'Immercourt 62217 Tilloy (entrée Est d'Arras) – T : 08.91.70.51.67 – h2284-re@accor.com

HOLIDAYINNEXPRESS ★★★

3 rue du Dr Brassart 62000 Arras (quartier gare) – T : 03.21.60.88.88 – barbara.d@hiexpress-arras.com

HOTELDUGOLF ★★★

Rue Briquet Taillandier 62223 Anzin Saint Aubin (entrée Nord d'Arras) – T : 03.21.50.45.04 – reception.hoteldugolf@fr.oleane.com

IBIS ★★★

11 rue de justice 62000 Arras (quartier places) – T : 03.21.23.61.61 – H1567-GM@accor.com



LEMANOIR ★★★

35 Route Nationale 62580 Gavrelle (périphérie Nord) – T : 03.21.58.68.58 – manoir@wanadoo.fr

MERCURE ATRIA ★★★★★

58 Boulevard Carnot 62000 Arras (quartier gare) – T : 03.21.23.88.88 - h1560@accor.com

MODERNE

1 Bd Faidherbe 62000 Arras (quartier gare) – T : 03.21.50.04.04 – jmc@hotel-moderne-arras.com

UNIVERS ★★★★★

3 & 5 Place de la croix rouge 62000 Arras (quartier places) – T : 03.21.71.34.01 –
clarisse.rouart@najeti.com



www.ffsa.asso.fr

9 rue Jean Daudin – 75015 Paris

Tél : 01 42 73 90 00 – Fax : 01 42 73 90 10

Partenaires du Championnat de France

Partenaires Institutionnels



CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DEVELOPPEMENT
DU SPORT



Partenaire principal



malakoff médéric

Fournisseurs officiels



Partenaires locaux

